

# ÉLECTIONS COS

23 JUN  
2022



1ÈRE ORGANISATION SYNDICALE  
PRÉSIDENTE DU COS



## PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Depuis de nombreuses années la CGT s'implique au quotidien dans la gestion du Comité des Œuvres Sociales (COS) afin de défendre et développer vos droits sociaux. Ces droits doivent vous permettre tout au long de l'année d'impulser un projet vacances, une sortie culturelle, une adhésion dans une association, une activité de loisirs en famille, une pratique sportive...

En effet, les subventions versées par nos employeurs, doivent, conformément à la législation, être redistribuées pour favoriser l'accès aux vacances, à la culture et aux loisirs, et non pas répondre en priorité à des problématiques de pouvoir d'achat.

Afin de clarifier ses objectifs, la CGT milite pour la transformation du COS (Comité des Œuvres Sociales) en Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC). Ainsi, le CASC aura pour ambition de développer, selon les principes de l'éducation populaire, des activités pour les salariés, afin de les conduire vers l'émancipation sociale et participer ainsi à créer les conditions d'une vie épanouie.

Au-delà d'un changement de nom, cela répond à notre volonté de sortir d'un schéma de pensée orienté vers le caritatif, comme le signifie la dénomination « Œuvres Sociales ». Il s'agit, pour la CGT, de mettre en œuvre une politique plus ambitieuse fléchée prioritairement vers les vacances et la culture. Cette option s'affranchit donc de la contrainte du pouvoir d'achat qui relève en premier lieu de la responsabilité de nos employeurs et du gouvernement.

Les salaires doivent permettre à chacun de vivre dignement et le CASC doit vous permettre, tout au long de l'année, de partir en vacances, d'aller aux spectacles, de participer à des activités, seul ou en famille. Autant de dépenses que l'on refuse de s'accorder dans un contexte financier tendu. Nous mesurons ainsi que nous avons besoin de tous ces « coups de pouce » qui alimentent nos vies qui ne peuvent se réduire à assurer l'essentiel, se soigner, manger, dormir à l'abri.





# BILAN



## Retour sur quatre années d'actions des élu.e.s CGT au Conseil d'Administration du COS. La CGT a voté pour :

### DES REVALORISATIONS DE PRESTATIONS :



- 2 revalorisations successives de 10€ **des chèques-vacances soit 20€**, rendues possibles par la suppression des envois en recommandé, ce qui a généré un gain de plus de 35000€
- **Allocation Rentrée scolaire** : élargissement de l'octroi pour les enfants de 3 à 5 ans
- **Aide à l'adhésion à une association** sportive ou culturelle :
  - pour les ouvrants droit : **+10€**
  - pour les enfants : revalorisation de **5€** pour chaque tranche de QF
- **Aides exceptionnelles post-covid** :
  - **30€ de chèques-cadeaux pour Noël** en 2020, 2021 et pour 2022
  - **plus 10€ de chèque-cadeau pour le Noël des enfants** 2022 (30€ / enfant au lieu de 20€)
  - plus 30€ de chèques-vacances en 2021
  - plus 3 chèques-culture en 2021

### UNE SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES :



- Commandes et paiement en ligne avec retrait rapide au guichet pré-accueil
- **Abandon de la plupart des tirages au sort** pour les vacances, les spectacles et les séjours jeunes
- **Dématérialisation des prestations**, avec garantie de **maintien d'un accueil physique**
- Limitation des demandes de justificatifs

### UN ACCROISSEMENT DU PATRIMOINE DU COS :

- **+ 3 mobil-homes** sur le mandat 2018-2022 : implantation à Pleubian (22), Fromentine (85), Sud-Finistère (en cours)
- Propriétaire d'un parc de 13 structures, le COS peut donc **maîtriser les prix** et proposer une **tarification attractive**, répondant ainsi aux critères du Tourisme Social



### UNE PROMOTION DES VACANCES ET DES LOISIRS POUR LES ENFANTS :



- Accroissement des **offres de séjours** à toutes les saisons
- Développement des capacités d'accueil du **centre de loisirs** encadré par le COS
- Augmentation des propositions de **spectacles pour les enfants** ou les familles
- **Un Arbre de Noël** avec des spectacles et animations de qualité, **ouvert à tous** pour favoriser le lien social entre agents

### UNE SOLIDARITÉ BIEN RÉELLE :



- Dans le soutien ponctuel aux agents en précarité sociale
- **Avec un système de redistribution par quotient familial (QF)** qui sera, dès 2023, déterminé en **intégrant le calcul du revenu disponible**
- Dans les partenariats passés avec des établissements financiers coopératifs et associatifs (CSF, Crédit Municipal, CASDEN, SOCRIF)

### UNE COMMUNICATION ACTIVE :



- Mise en service d'un **nouveau site internet** offrant davantage de fonctionnalités
- Envoi d'un **guide annuel des prestations** pour vous informer sur vos droits sociaux
- **Envois d'infos-lettres (newsletter)**
- Une présence sur les réseaux sociaux : page Facebook





# ORIENTATIONS



... pour donner du sens à nos actions par des propositions respectueuses des valeurs que nous portons

## LA SOLIDARITÉ

Promouvoir une redistribution reposant sur des tranches de quotient familial (QF) intégrant le **calcul du revenu disponible**, afin de **corriger les inégalités sociales** et d'**être plus juste**, notamment pour les familles monoparentales et les célibataires, les familles seront également gagnantes.

### Application dès janvier 2023

Maintenir les dispositifs d'aides financières ponctuelles pour les personnes en précarité sociale tout en militant pour que ces aides soient prises en charge par nos employeurs afin que le COS ne soit pas seul à répondre aux difficultés grandissantes des agents

## L'ACCÈS À LA CULTURE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS

Donner la possibilité, notamment financière, d'accéder aux activités et manifestations culturelles, aux loisirs et au sport pour **favoriser l'émancipation, l'épanouissement de l'individu** et participer à son bien-être.

## LA PROMOTION DU TOURISME SOCIAL

Permettre au plus grand nombre de partir pour des vacances de qualité avec des professionnels du tourisme **respectueux de la diversité sociale et culturelle, des enjeux sociaux et environnementaux**. Nous souhaitons ainsi multiplier les lieux de séjour, dans toutes les formes de structures (campings, gîtes, villages-vacances...), gérées de préférence par des **acteurs de l'économie sociale, associatives et mutualistes**.

## LA JEUNESSE

Faire reposer nos actions en direction de la jeunesse sur un **projet éducatif** visant à **promouvoir la mixité sociale, l'autonomie de l'enfant et l'ouverture culturelle**.

## LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS

Développer la médiation et **innover** dans l'impulsion de **temps conviviaux, espaces de rencontres, de partages, d'échange entre agents** et soutenir les initiatives en créant des événements valorisant les pratiques, centres d'intérêt, savoir-faire des agents pour favoriser et/ou **maintenir des liens sociaux entre collègues** et/ou anciens collègues **actifs ou retraités**.

Veiller au respect du droit d'accès des retraités aux prestations du COS.

## ACCUEIL

**Assurer un accueil de qualité** avec des démarches simplifiées. Poursuivre le **développement d'offres dématérialisées** et de commandes à distance sur le mode du volontariat, tout en garantissant un accueil physique pour les personnes ne souhaitant pas faire leurs démarches via les outils numériques.

Prévoir un **accompagnement** pour les personnes désireuses de se familiariser **aux usages numériques** afin de réduire la fracture du même nom et répondre à nos objectifs d'éducation populaire conduisant à l'autonomie et l'émancipation des individus.

Nous nous engageons à revendiquer auprès de la collectivité **de meilleures conditions de travail** pour les agents du COS qui constituent la colonne vertébrale du bon fonctionnement de celui-ci (plus d'effectifs et des remplacements dans les meilleurs délais en cas d'absence).



COLLÈGE  
RETRAITÉS

31. PHILIPPE DAVIAUD

32. CHRISTINE MAZE

33. JEAN-YVES LE CLECH



VISIONNEZ LA VIDÉO

« AVEC LE

**COS**

C'EST POSSIBLE »

## PROPOSITIONS

### SUBVENTIONS

- **Consolider l'existant et pérenniser les initiatives qui ont été appréciées**
- Demander la prise en charge par l'employeur des frais de personnel (soit 17% de la subvention actuelle) avec à terme **l'augmentation significative des subventions employeurs** afin de répondre à votre demande sociale et vous donner des moyens supplémentaires pour accéder aux vacances, à la culture et aux loisirs

### VACANCES

- **Accroître le nombre de chèques vacances redistribués.** Comment ?
  - En proposant de faire un vrai choix lors du vote du budget afin de vous permettre d'établir un projet vacances plus largement financé par les aides du COS.
  - Par l'introduction d'un nouveau mode de calcul de votre tranche de QF qui vous sera plus favorable car plus juste socialement : mise en place du calcul du revenu disponible.
- **Augmenter le parc du patrimoine propre au COS** afin de maîtriser les prix, proposer une **tarification attractive** et répondre aux critères du Tourisme Social
- **Innover** dans les formes de propositions (yourtes, cabanes, tourisme fluvial...)
- **Développer les partenariats** avec les acteurs du tourisme social pour multiplier les destinations dans des conditions avantageuses
- **Mutualiser les offres vacances** entre différents COS/CASC, Comités d'Entreprises...

### LOISIRS

- **Augmenter la participation pour une adhésion aux associations :**
  - pour les enfants
  - pour les adultesafin de favoriser la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs.
- **Augmenter la participation aux stages culturels et sportifs des enfants pendant les vacances**
- **Développer les partenariats carte COS** pour obtenir des réductions dans les parcs à thèmes, cinémas, salles de spectacles...

### JEUNESSE

- Continuer de **proposer des destinations variées** qui favorisent la mixité sociale, ouvrent des horizons, permettent l'accès à des pratiques plébiscitées par les enfants et les jeunes
- **Développer l'accueil collectif**, le centre de loisirs du COS dans un local identifié et répondant aux attentes des enfants et parents

### CULTURE

- **Promotion des spectacles coup de cœur : valoriser la création** et la production culturelle locale, par la programmation du COS : soutien aux structures, compagnies, salles de spectacle tout en maintenant un équilibre avec des spectacles grand public
- **Proposer une médiation**, un accompagnement des agents, des sorties en groupe...
- **Pérenniser les soirées festives et culturelles** entre agents (Arbre de Noël, temps culturels entre agents...)
- Continuer à **subventionner les tickets cinéma**
- **Ouvrir à toutes formes d'expression** du Spectacle Vivant : théâtre, danse, arts du cirque, marionnettes, opéra, rock, concert classique, humour, jazz, musiques urbaines, traditionnelles, chanson...

### LOCAL ET LIEN SOCIAL

- Initier des **visites du patrimoine local** culturel, industriel, naturel...
- Organiser entre agents des **randonnées** pédestres, vélo...
- **Créer des temps conviviaux entre agents** (soirée festive, soirée conférence, débat, ciné club...)
- **Valoriser et partager les pratiques, centres d'intérêt, savoir-faire des agents** de type artisanal (bricolage, jardinage, etc.) ou culturel (danse, peinture, musique, slam, écriture, etc.)
- **Organiser des événements : vide-grenier, troc-plantes...**



La CGT-FO n'est pas la CGT

